

Retour et remboursement de marchandise Secteur Rénovation

1. En cas de défectuosité du produit, la garantie du fabricant s'applique d'abord et avant tout.
2. Aucun remboursement ni échange ne peut être réalisé sans la présentation de la facture originale.
3. La marchandise est remboursable ou échangeable dans les 30 jours suivant la date de l'achat et retournée dans l'emballage original à l'état neuf.
4. Nous nous réservons le droit de réclamer des frais de retour de 15 % du montant du remboursement ou de refuser le retour selon l'état de la marchandise et de son emballage.
5. Seuls les retours provenant d'un magasin Avantis Coopérative sont autorisés.
6. Si vous avez cumulé des Points 360 de BMR lors de l'achat, au moment du remboursement, ces Points 360 BMR seront annulés selon la valeur des points en vigueur au jour de l'achat et la carte 360 BMR devra être présentée.
7. Aucun retour ni remboursement ne sera accepté pour les commandes spéciales, comme convenu lors de l'achat.
8. Le remboursement sera appliqué selon le mode de paiement d'origine.
9. Toute marchandise reprise doit d'abord être inspectée selon la procédure établie. Le retour doit être préalablement autorisé par un responsable en magasin.
10. Des frais de retour équivalant aux frais de transport sont applicables pour les retours sur la marchandise qu'Avantis Coopérative doit aller récupérer chez le client.
11. Les retours de matériaux doivent se faire dans la cour matériaux et, ceux de la quincaillerie à la caisse en magasin.

Aucun retour, remboursement ou échange sur les articles suivants :

- Les cartes-cadeaux BMR (non remboursables, non monnayables);
- Les produits chimiques;
- Les peintures et teintures colorées ou ayant fait objet d'un mélange personnalisé;
- Les produits en commandes spéciales;
- Certains produits d'hygiène (banc de toilettes, gants, masques);
- Les produits en liquidation ou en vente finale;
- Les revues ou autres magazines;
- Les produits ayant subi une modification (coupe, taille, sur mesure, etc.).